Accusé de réception en préfecture
036-200018521-20230502-DEL-2023-03-05a-DE
Date de télétransmission : 02/05/2023
Date de réception préfecture : 02/05/2023

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Vingt-Trois le douze Avril, à Dix Huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de BUXIERES D'AILLAC, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.

Date de convocation : 5 Avril 2023
Nombre de Délégués : 28
En exercice : 28
Présents : 24
Dont : titulaires : 24 - suppléants : 0
Est nommé secrétaire de séance : Marie-Annick BEAUFRERE

PRESENTS : ***Buxières d'Aillac :*** Didier GUENIN ; ***Cluis*** : Didier FLEURY, Mélissa PENOT, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER; ***Fougerolles*** : Arnaud DENORMANDIE, Philippe BAILLY; ***Gournay*** : 0 ; ***Lys Saint Georges*** : Olivier MICHOT; ***Maillet*** : Madame Magalie BOUQUIN; ***Malicornay*** : Jean-Paul BALLEREAU; ***Mers Sur Indre*** : Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Hélène BEHRA; ***Montipouret*** : Marie-Christine MERCIER, David DORANGEON; ***Mouhers*** : 0; ***Neuvy Saint Sépulchre*** : Guy GAUTRON, Cécile PLANTUREUX, Jean-Marie BOFFEL, Marie-Annick BEAUFRERE, Philippe ROUTET, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY ; ***Tranzault*** : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT.

Absents : ***Cluis : 0***, ***Gournay :*** Philippe BAZIN excusé, Bertrand SACHET excusé, ***Mers-Sur-Indre*** : 0 ; ***Montipouret*** : Mélina BARABÉ; ***Mouhers :*** Barbara NICOLAS ; ***Neuvy-Saint-Sépulchre*** : 0.

Monsieur Denis DESCOUX, délégué suppléant de la commune de MAILLET, est présent en tant qu'observateur.

Pouvoirs :

Monsieur Philippe BAZIN, délégué et Maire de la commune de GOURNAY, absent excusé, a donné pouvoir à Monsieur Christian ROBERT ;
Madame Barbara NICOLAS, déléguée et Maire de la commune de MOUHERS, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DENORMANDIE

*****

Délibération DEL.2023.03.05
Objet : BUDGET PRINCIPAL
Note de présentation synthétique du budget principal 2023

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Arnaud DENORMANDIE qui donne lecture de notre de présentation du budget principal 2023.

Le projet de budget principal s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 3 416 207,27 € dont 1 833 747,36 € en section de fonctionnement et 1 582 459.91 € en section d'investissement.

L'amortissement comptable net représente une somme de 99 344 € soit 5,42 % de la section de fonctionnement dont une partie seulement est utilisée pour le financement des dépenses d'investissement notamment le remboursement de la dette en capital, l'autre est conservée dans les différentes compétences pour le renouvellement des biens.

Accusé de réception en préfecture
036-200018521-20230502-DEL-2023-03-05a-DE
Date de télétransmission : 02/05/2023
Date de réception préfecture : 02/05/2023

L'autofinancement prévisionnel est de 80 965,86 € soit 4,41% de la section de fonctionnement.

L'annuité de la dette prévue au budget est de 83 853 € et représente 5,38% de la section de fonctionnement.

Le projet de budget est établi sur l'hypothèse de maintien des taux d'imposition malgré l'augmentation des charges de fonctionnement (personnel, électricité, ...).

Il inclut une réorganisation des programmes « Tourisme » et « Maison du Tourisme ». La prestation de service versée à la CDC de LA CHATRE SAINTE SEVERE a été transférée au programme « Maison du Tourisme ».

Le projet de budget d'investissement inclut :
La reprise des crédits reportés pour la fin des travaux aux gymnases avec en plus la réfection de la finition du sol du gymnase de CLUIS avec réfection des tracés des lignes de jeux, l'achat de la protection du sol du gymnase de NEUVY, l'achat d'un tapis au pourtour de la zone de jeu,

L'achat d'une voiture d'occasion,

Les études de faisabilité du tour du val de bouzanne et de l'identité du territoire sous réserve de l'obtention d'un financement à 80%, la réfection du siège de la CDC (uniquement les crédits reportés),

Le fonctionnement de la maison du Tourisme du VAL de BOUZANNE (2 emplois à 6/12ème),

Une dotation pour alimenter les fonds d'aide au très petites entreprises (enveloppe de 8 400 €) et d'aide à l'immobilier d'entreprise (une aide de 10 000 € en plus de celle attribuée à Berry Services),

La rémunération de l'agent de développement économique pour l'année entière,
3 division de terrains et études de sol, 15 000 € TTC de travaux de voirie à la ZA de Fay, 24 000 € TTC pour la viabilisation de 3 terrains, la vente de 3 terrains en plus de celui proposé à Berry Service.

En section de fonctionnement, le financement du poste de chargé (e) de projet « Petites Villes de Demain ».

Le Conseil Communautaire en prend acte.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 28 Avril 2023

Le secrétaire,
Marie-Annick BEAUFRERE

Le Président,
Christian ROBERT.

Communauté de Communes du Val de Bouzanne ★ 36230 ★

Communauté de Communes du Val de Bouzanne ★ 36 NEUVY ST SEPULCRE ★

Publié ou Notifié le : 02/05/2023

Le Président,

Communauté de Communes du Val de Bouzanne ★ 36230 ★